



Avis de non imposition

Rôle Général

Rôle : ROL-IR-RG-2016-01
Article : 46688
Identifiant : 1311031 CLE : 78

Votre N° de foyer fiscal : JOS0000830

M JOSEPH PIERRE
STUDIO 1
LOT 353 LIEU DIT TIPENGA
98825 POUEMBOUT
NOUVELLE-CALEDONIE



Vous êtes résident fiscal.

Je déclare sur l'honneur que le présent avis, établi à partir de ma déclaration, tient compte de tous mes revenus imposables et de ma situation de famille pour l'année 2016. Cet avis tient lieu et place d'attestation de résidence fiscale en Nouvelle-Calédonie.

A : SIGNATURE :

LE :

Vous n'êtes pas imposable au titre de vos revenus de l'année 2016.

Vous n'avez rien à payer

Le détail de votre imposition figure au verso de ce document.

- Pour payer l'impôt, ou pour tout remboursement ou
- Pour obtenir des renseignements relatifs au paiement de l'impôt ou
- En cas de réclamation sur le paiement des acomptes ou la somme restant à payer



Adressez-vous à :

Paierie de Nouvelle-Calédonie
17 bis rue Georges Clémenceau
BP N3
98851 NOUMEA CEDEX
Tel : 23 25 00
Fax : 27 61 12
Mail : t162005@dgfip.finances.gouv.fr

Détail de votre imposition

Situation de famille

- Vous êtes célibataire ou en union libre

Nombre de parts : 1,00

Détail des Revenus

Bénéfices des professions non salariés

- Bénéfices industriels et commerciaux (BIC)
- Régime d'imposition BIC

Vous	Conjoint	A charge
469 385 F		
Forfait		

Traitements, salaires, pensions et rentes

- Traitements et salaires
- Déduction de 10% sur salaire ou frais réels justifiés
- Abattement supplémentaire de 20% sur salaire
- Total salaires, pensions et rentes nets

Vous	Conjoint	A charge
658 798 F		
- 65 879 F		
- 118 583 F		
474 334 F		

Revenu brut global

943 719 F

Revenu net global imposable

943 000 F

Montant des droits impôt sur le revenu résultant du barème

0 F

Réductions d'impôt, imputations, crédits d'impôts

Déclarées	Retenues
-----------	----------

Réduction d'impôt redistributive

9 437 F

Le montant net de votre impôt sur le revenu et CCS est de

0 F

- Pour obtenir des renseignements relatifs au calcul de l'impôt
- En cas de réclamation sur le calcul de l'impôt



Adressez-vous à :
Direction des services fiscaux
Fiscalité des Professionnels
 13 rue de la Somme - BP D2
 98848 NOUMEA CEDEX

Ou au Service des impôts de Koné
 636, route de la Néa - BP 671
 98860 KONE

Tel : 25.75.63
 Fax : 25.76.86
 Mail :
 professionnels.dsf@gouv.nc

Site internet :
 www.dsf.gouv.nc

Tel : 47 37 37

En cas de désaccord sur le montant de l'impôt exigible, vous avez la possibilité de formuler une réclamation auprès de la direction des services fiscaux. Cette réclamation doit impérativement être adressée avant le 31 décembre de la deuxième année suivant celle de la mise en recouvrement du rôle ou de la notification d'un avis de mise en recouvrement. Ce recours constitue un préalable obligatoire avant toute saisine du tribunal administratif, conformément aux dispositions des articles 1105 et suivants du code des impôts.